

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

04. Demande de subvention projet Eglise Coulonces

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Eglise St Gilles de Coulonces

L'église a été bombardée et a brûlée en 1944. Déclarée « sinistrée de guerre », elle n'a pas pu être reconstruite avant la fin des années 1950 et inaugurée en 1959. Du fait de la pénurie de matériaux de l'après-guerre, les enduits de la reconstruction ont été appliqués avec du sable de mer. Du fait de cette faiblesse, et du fait que les pierres de l'église ont brûlé en 1944, l'étanchéité du bâtiment dans son ensemble a été remise en cause à long terme. Aujourd'hui, l'édifice présente d'importants désordres sanitaires liés à des infiltrations d'humidité au pied des murs intérieurs et vraisemblablement quelques désordres au niveau des solins dans les toitures. L'étude réalisée par l'architecte Jean Charles DE SEZE indique que l'édifice présente un taux anormal d'humidité dans les murs. Cette situation entraîne une dégradation du bâtiment touchant notamment les parois périphériques (présence de moisissures sur les murs intérieurs).

Le projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux.
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale exceptionnelle,
- Une demande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- Une demande au niveau du département
- Une demande au niveau de la région - Etc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Délibération n°2022/07/04/04 du 4 juillet 2022 à 20h30



Plan de financement :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	34 500,00 €	État - DETR	151 800,00 €	40,00%
		État - DSIL		
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	345 000,00 €	État - FNADT		
		Conseil régional		
		Conseil départemental	75 900,00 €	20,00%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		
		DRAC	70 725,00 €	18,64%
		Sous-total 1 ⁽¹⁾	298 425,00 €	79%
Autres prestations :		AUTOFINANCEMENT		
Aléas :		Fonds propres	81 075,00 €	21,36%
Dépenses de fonctionnement :		Emprunts		
Autres : (à préciser)		Autres : (à préciser)		
Sous-total	379 500,00 €	Sous-total 2	81 075,00 €	21%
À déduire des dépenses :				
Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)				
Remboursement de sinistre par l'assurance				
TOTAL H.T.	379 500,00 €	TOTAL H.T.	379 500,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

L'échéancier des travaux se décompose comme suit :

- Première phase fin 2023 début 2024,
- Un an de séchage,
- Deuxième phase réalisation d'enduit, ventilation, chauffage : 2025/2026.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 15 juin 2022 et du Bureau Municipal du 21 juin 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Adopte l'opération et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à déposer les dossiers de demandes de subventions d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	40	5
Vote Pour	40	5
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

Le 04 juillet 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 juin 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			014-200060176-20220706-04-DE
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	Accusé certifié exécutoire
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			Réception par le préfet : 06/07/2022 Affichage : 06/07/2022
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220706-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.